

Elections aux Conseils de Faculté, Ecoles et Instituts

Le Doyen de la faculté de théologie catholique

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de la Faculté/Ecole/Institut de théologie catholique

DECIDE

Article 1

Les élections générales/~~partielles~~¹ des représentants des étudiants ~~et/ou des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS~~ au **Conseil de la Faculté /Ecole/Institut de théologie catholique** se tiendront le **mardi 28 mars 2023**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- **Collège des étudiants : 10 sièges**
- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : ___ sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : ____ sièges
- Collège des personnels BIATSS : ____ sièges

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Lundi 6 mars 2023	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Lundi 14 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Jeudi 16 mars 2023	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 23 mars 2023	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 27 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN Vote à l'urne : 28 mars 2023 de 9 heures à 16 heures Lieu : Faculté de théologie catholique – bureau 43		
Jour du scrutin 28 mars 2023	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Jeudi 30 mars 2023	Proclamation et affichage des résultats	
Mardi 4 avril 2023	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur Marc FEIX, Doyen
Bureau 36
Adresse : Palais Universitaire, 9 place de l'Université 67084 Strasbourg Cedex
Mail : feix@unistra.fr

Article 4

M. Marc FEIX est nommé Président du Bureau de vote.
Mme Nathalie SIFFER et M. Bertrand DUMAS sont nommés assesseurs

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Lydia OUAJA est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 14 février 2023

Le Doyen,



Marc FEIX

